

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 02.12.2021

Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Révision: 02.12.2021

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: **Everclear 510 1:1, Composant A**

Code du produit: 11475, 11452_A, 11482

UFI: F940-G08W-N002-WQMC

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Emploi de la substance / de la préparation

Matériel d'étanchéité polyuréthane
Colle

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur/fournisseur: AKEMI - Chemisch-technische Spezialfabrik GmbH
Lechstraße 28
D 90451 Nürnberg

Tel. +49(0)911 - 642960

Fax. +49(0)911 - 644456

e-mail info@akemi.de

Service chargé des renseignements:

Laboratoire

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Département Produits et Sécurité AKEMI chemisch technische Spezialfabrik GmbH
Tel. +49(0)911-64296-59
Horaires de bureau :
du Lundi au Jeudi de 7 :30 à 16 :30
le Vendredi de 7:30 à 13:30
+33 (3) 883 737 37
Centre Anti-Poisons
Hôpitaux Universitaires
de Strasbourg
BP 426
67091 Strasbourg Cedex

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Aquatic Chronic 3 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

Pictogrammes de danger



GHS07

Mention d'avertissement

Attention

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

N,N'-(méthylènedicyclohexane-4,1-diyl)bis-DL-aspartate de tétraéthyle poly(oxy-1,2-ethanediyl), α-[3-[3-(2H-benzotriazol-2-yl)-5-(1,1-diméthylethyl)-4-hydroxyphenyl]-1-oxopropyl]-ω-[3-[3-(2H-benzotriazol-2-yl)-5-(1,1-diméthylethyl)-4-hydroxyphenyl]-1-oxopropoxy]-
Reaction mass of bis(1,2,2,6,6-pentamethyl-4-piperidyl) sebacate and methyl 1,2,2,6,6-pentamethyl-4-piperidyl sebacate
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Mentions de danger

(suite page 2)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 02.12.2021

Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Révision: 02.12.2021

Nom du produit: Everclear 510 1:1, Composant A

Conseils de prudence

P101

(suite de la page 1)
En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102

Tenir hors de portée des enfants.

P103

Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.

P261

Éviter de respirer les vapeurs.

P273

Éviter le rejet dans l'environnement.

P280

Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux.

P302+P352

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.

P305+P351+P338

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P333+P313

En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

P501

Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

2.3 Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT:

Non applicable.

vPvB:

Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Description:

Mélange: composé des substances indiquées ci-après.

Composants dangereux:

CAS: 136210-30-5 ELINCS: 429-270-1 Numéro index: 607-521-00-8 Reg.nr.: 01-0000017556-64-0000	N,N'-(méthylène)dicyclohexane-4,1-diyl)bis-DL-aspartate de tétraéthyle Skin Sens. 1, H317 Aquatic Chronic 3, H412	50-100%
CAS: 623-91-6 EINECS: 210-819-7	fumarate de diéthyle Eye Dam. 1, H318 Acute Tox. 4, H302; Skin Irrit. 2, H315; STOT SE 3, H335	1-5%
CAS: 104810-47-1 ELINCS: 400-830-7 Numéro index: 607-176-00-3 Reg.nr.: 01-2119396032-43	poly(oxy-1,2-ethanediyl), α-[3-[3-(2H-benzotriazol-2-yl)-5-(1,1-dimethylethyl)-4-hydroxyphenyl]-1-oxopropyl]-ω-[3-[3-(2H-benzotriazol-2-yl)-5-(1,1-dimethylethyl)-4-hydroxyphenyl]-1-oxopropoxy]- Aquatic Chronic 2, H411 Skin Sens. 1, H317	1-5%
Numéro CE: 915-687-0 Reg.nr.: 01-2119491304-40	Reaction mass of bis(1,2,2,6,6-pentamethyl-4-piperidyl) sebacate and methyl 1,2,2,6,6-pentamethyl-4-piperidyl sebacate Repr. 2, H361f Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410 Skin Sens. 1A, H317	1-5%

Indications complémentaires:

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

Après inhalation:

Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

Après contact avec la peau:

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 02.12.2021

Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Révision: 02.12.2021

Nom du produit: Everclear 510 1:1, Composant A

(suite de la page 2)

- Après ingestion: Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires** Pas d'autres informations importantes disponibles.

* RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- Moyens d'extinction: CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool. Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.
- Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Jet d'eau à grand débit
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange** Peut être dégagé en cas d'incendie:
Monoxyde de carbone (CO)
Oxyde d'azote (NOx)
Cyanure d'hydrogène (HCN)
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- Équipement spécial de sécurité: Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
- Autres indications Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.

* RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence** Veiller à une aération suffisante.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement** Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:** Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
Assurer une aération suffisante.
- **6.4 Référence à d'autres rubriques** Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

* RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger** Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Éviter la formation d'aérosols.
- Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.

(suite page 4)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 02.12.2021

Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Révision: 02.12.2021

Nom du produit: Everclear 510 1:1, Composant A

(suite de la page 3)

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**Stockage:**Exigences concernant les lieux et
conteneurs de stockage:

Aucune exigence particulière.

Indications concernant le stockage
commun:

Ne pas stocker avec les aliments.

Autres indications sur les
conditions de stockage:Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.
Protéger contre le gel.

Classe de stockage:

12

**7.3 Utilisation(s) finale(s)
particulière(s)**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1 Paramètres de contrôle**Composants présentant des
valeurs-seuil à surveiller par poste
de travail:Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant
des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.**DNEL****136210-30-5 N,N'-(méthylènedicyclohexane-4,1-diyl)bis-DL-aspartate de tétraéthyle**

Oral DNEL (Kurzzeit-akut) 1,4 mg/kg bw/day (BEV)

DNEL (Langzeit-wiederholt) 4 mg/kg bw/day (ARB)

1,4 mg/kg bw/day (BEV)

Dermique DNEL (Kurzzeit-akut) 1,4 mg/kg bw/day (BEV)

DNEL (Langzeit-wiederholt) 4 mg/kg bw/day (ARB)

1,4 mg/kg bw/day (BEV)

Inhalatoire DNEL (Kurzzeit-akut) 112 mg/m³ Air (ARB)4,8 mg/m³ Air (BEV)DNEL (Langzeit-wiederholt) 28 mg/m³ Air (ARB)4,8 mg/m³ Air (BEV)**104810-47-1 poly(oxy-1,2-ethanediyl), α-[3-[3-(2H-benzotriazol-2-yl)-5-(1,1-diméthylethyl)-4-hydroxyphenyl]-1-oxopropyl]-ω-[3-[3-(2H-benzotriazol-2-yl)-5-(1,1-diméthylethyl)-4-hydroxyphenyl]-1-oxopropoxy]-**

Oral DNEL (Langzeit-wiederholt) 0,025 mg/kg bw/day (BEV)

Dermique DNEL (Langzeit-wiederholt) 0,5 mg/kg bw/day (ARB)

0,25 mg/kg bw/day (BEV)

Inhalatoire DNEL (Langzeit-wiederholt) 0,35 mg/m³ Air (ARB)0,085 mg/m³ Air (BEV)**Reaction mass of bis(1,2,2,6,6-pentamethyl-4-piperidyl) sebacate and methyl 1,2,2,6,6-pentamethyl-4-piperidyl sebacate**

Oral DNEL (Kurzzeit-akut) 1,25 mg/kg bw/day (BEV)

DNEL (Langzeit-wiederholt) 0,18 mg/kg bw/day (BEV)

Dermique DNEL (Kurzzeit-akut) 2,5 mg/kg bw/day (ARB)

1,25 mg/kg bw/day (BEV)

DNEL (Langzeit-wiederholt) 1,8 mg/kg bw/day (ARB)

0,9 mg/kg bw/day (BEV)

Inhalatoire DNEL (Kurzzeit-akut) 2,35 mg/m³ Air (ARB)0,58 mg/m³ Air (BEV)

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 02.12.2021

Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Révision: 02.12.2021

Nom du produit: Everclear 510 1:1, Composant A

(suite de la page 4)

	DNEL (Langzeit-wiederholt)	1,27 mg/m³ Air (ARB) 0,31 mg/m³ Air (BEV)
--	----------------------------	--

· PNEC**136210-30-5 N,N'-(méthylènedicyclohexane-4,1-diyl)bis-DL-aspartate de tétraéthyle**

PNEC (wässrig)	31,1 mg/l (KA) 0,000013 mg/l (MW) 0,00013 mg/l (SW)
PNEC (fest)	0,1 mg/kg Trockengew (BO) 0,02 mg/kg Trockengew (MWS) 0,21 mg/kg Trockengew (SWS)

104810-47-1 poly(oxy-1,2-ethanediyl), α-[3-[3-(2H-benzotriazol-2-yl)-5-(1,1-dimethylethyl)-4-hydroxyphenyl]-1-oxopropyl]-ω-[3-[3-(2H-benzotriazol-2-yl)-5-(1,1-dimethylethyl)-4-hydroxyphenyl]-1-oxopropoxy]-

PNEC (wässrig)	10 mg/l (KA) 0,00023 mg/l (MW) 0,0023 mg/l (SW) 0,028 mg/l (WAS)
PNEC (fest)	2 mg/kg Trockengew (BO) 0,306 mg/kg Trockengew (MWS) 3,06 mg/kg Trockengew (SWS)

Reaction mass of bis(1,2,2,6,6-pentamethyl-4-piperidyl) sebacate and methyl 1,2,2,6,6-pentamethyl-4-piperidyl sebacate

PNEC (wässrig)	1 mg/l (KA) 0,00022 mg/l (MW) 0,0022 mg/l (SW) 0,009 mg/l (WAS)
PNEC (fest)	0,21 mg/kg Trockengew (BO) 0,11 mg/kg Trockengew (MWS) 1,05 mg/kg Trockengew (SWS)

· Remarques supplémentaires: Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· 8.2 Contrôles de l'exposition

- Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.
- Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle
- Mesures générales de protection et d'hygiène:

Au travail, ne pas manger ni boire.
Eviter tout contact prolongé et intensif avec la peau.
Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

· Protection respiratoire:

Filtre provisoire:
Filtre A/P2
En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

· Protection des mains:

Les directives relatives à l'utilisation du produit référencé sous «gants protecteurs» doivent être conformes aux spécifications CEE-Directive 89/686/ EWG et à la Norme EN374 qui en résulte, comme par exemple le type de gant indiqué ici-après. Lors des essais conformes à la EN374 dans les laboratoires de la société KCL avec des échantillons tests de différents types de gants recommandés, ceux-ci ont évalués les temps pendant lesquels le gant est

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 02.12.2021

Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Révision: 02.12.2021

Nom du produit: Everclear 510 1:1, Composant A

(suite de la page 5)

résistant aux substances chimiques. Ces recommandations sont valables uniquement pour le produit livré et cité dans la fiche de sécurité et pour la fonction indiquée. En cas de dissolution dans ou lors du mélange avec d'autres substances et en cas de conditions non-conformes à la Norme EN374, il est vivement recommandé de contacter le fournisseur des gants CE-approuvés (par exemple KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, Internet: www.kcl.de).

Une protection préventive de la peau en utilisant des produits protecteurs de la peau est recommandée.

Après l'utilisation de gants, appliquer des produits de nettoyage et de soin de la peau.



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· Matériau des gants

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

· Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· Pour le contact permanent, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:

Butylcaoutchouc

· Des gants dans les matériaux suivants sont appropriés comme protection contre les éclaboussures:

Butylcaoutchouc

· Des gants dans les matériaux suivants ne sont pas appropriés:

Gants en cuir

Gants en tissu épais

· Protection des yeux/du visage

Lunettes de protection recommandées pour le transvasement.

· Protection du corps:

Vêtements de travail protecteurs

*

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales.

· Couleur:

Selon désignation produit

· Odeur:

Faible, caractéristique

· Seuil olfactif:

Non déterminé.

· Point de fusion/point de congélation:

Non déterminé.

· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

Non déterminé.

· Inflammabilité

Non applicable.

· Limites inférieure et supérieure d'explosion

· Inférieure:

Non déterminé.

· Supérieure:

Non déterminé.

· Point d'éclair

Non applicable.

· Température d'auto-inflammation

Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 02.12.2021

Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Révision: 02.12.2021

Nom du produit: Everclear 510 1:1, Composant A

(suite de la page 6)

· <u>Température de décomposition:</u>	Non déterminé.
· <u>pH</u>	Non déterminé.
· <u>Viscosité:</u>	
· <u>Viscosité cinématique</u>	Non déterminé.
· <u>Dynamique:</u>	Non déterminé.
· <u>Solubilité</u>	
· <u>l'eau:</u>	Pas ou peu miscible
· <u>Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)</u>	Non déterminé.
· <u>Pression de vapeur:</u>	Non déterminé.
· <u>Densité et/ou densité relative</u>	
· <u>Densité à 20 °C:</u>	1,1 g/cm ³
· <u>Densité relative.</u>	Non déterminé.
· <u>Densité de vapeur:</u>	Non déterminé.

· 9.2 Autres informations

· <u>Aspect:</u>	
· <u>Forme:</u>	Liquide
· <u>Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.</u>	
· <u>Propriétés explosives:</u>	Le produit n'est pas explosif. SADT 50°C
· <u>Teneur en solvants:</u>	
· <u>Teneur en substances solides:</u>	6,4 %
· <u>Changement d'état</u>	
· <u>Vitesse d'évaporation.</u>	Non déterminé.

· Informations concernant les classes de danger physique
 · Substances et mélanges explosibles

· <u>Gaz inflammables</u>	néant
· <u>Aérosols</u>	néant
· <u>Gaz comburants</u>	néant
· <u>Gaz sous pression</u>	néant
· <u>Liquides inflammables</u>	néant
· <u>Matières solides inflammables</u>	néant
· <u>Substances et mélanges autoréactifs</u>	néant
· <u>Liquides pyrophoriques</u>	néant
· <u>Matières solides pyrophoriques</u>	néant
	néant

(suite page 8)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 02.12.2021

Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Révision: 02.12.2021

Nom du produit: Everclear 510 1:1, Composant A

(suite de la page 7)

- Matières et mélanges auto-échauffants néant
- Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau néant
- Liquides comburants néant
- Matières solides comburantes néant
- Peroxydes organiques néant
- Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux néant
- Explosibles désensibilisés néant

* **RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
- Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

* **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

- **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**
- Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

ATE (Valeurs d'estimation de la toxicité aiguë (ETA))

Oral	LD50	65.398 mg/kg (rat)
------	------	--------------------

136210-30-5 N,N'-(méthylènedicyclohexane-4,1-diyl)bis-DL-aspartate de tétraéthyle

Oral	LD50	>2.000 mg/kg (rat) (Richtlinie 67/548/EWG, Anhang V, B.1.)
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (rat) (Richtlinie 67/548/EWG, Anhang V, B.3.)
Inhalatoire	LC50/4h	>4.224 mg/m3 (rat) (OECD-Prüfrichtlinie 403)

(suite page 9)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 02.12.2021

Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Révision: 02.12.2021

Nom du produit: Everclear 510 1:1, Composant A

(suite de la page 8)

623-91-6 fumarate de diéthyle

Oral	LD50	1.780 mg/kg (rat)
------	------	-------------------

104810-47-1 poly(oxy-1,2-ethanediyl), α-[3-[3-(2H-benzotriazol-2-yl)-5-(1,1-dimethylethyl)-4-hydroxyphenyl]-1-oxopropyl]-ω-[3-[3-(2H-benzotriazol-2-yl)-5-(1,1-dimethylethyl)-4-hydroxyphenyl]-1-oxopropoxy]-

Oral	LD50	>5.000 mg/kg (rat)
------	------	--------------------

Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (rat)
----------	------	--------------------

Reaction mass of bis(1,2,2,6,6-pentamethyl-4-piperidyl) sebacate and methyl 1,2,2,6,6-pentamethyl-4-piperidyl sebacate

Oral	LD50	3.230 mg/kg (rat)
------	------	-------------------

Dermique	LD50	>3.170 mg/kg (rat)
----------	------	--------------------

- Effet primaire d'irritation: Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.
- Corrosion cutanée/irritation cutanée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque une sévère irritation des yeux.
- Sensibilisation respiratoire ou cutanée Peut provoquer une allergie cutanée.
- Mutagenicité sur les cellules germinales Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité pour la reproduction Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Danger par aspiration Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2 Informations sur les autres dangers

- Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1 Toxicité**

- Toxicité aquatique:

136210-30-5 N,N'-(méthylènedicyclohexane-4,1-diyl)bis-DL-aspartate de tétraéthyle

EC50	3.110 mg/l (BES) (ISO Vorschrift 8192-1986 E)
IC50/72h	113 mg/l (Scenedesmus subspicatus) (Richtlinie 67/548/EWG, Anhang V, C.3.)
EC50/48h	88,6 mg/l (daphnia magna) (UBA-Verfahrensvorschlag Mai 1984)
ErC50/72h	113 mg/l (Scenedesmus subspicatus)
NOEC	100 mg/kg (Ac) (OECD 208)
	100 mg/kg (As) (OECD 208)
	100 mg/kg (Bn) (OECD 208)

(suite page 10)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 02.12.2021

Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Révision: 02.12.2021

Nom du produit: Everclear 510 1:1, Composant A

(suite de la page 9)

NOEC/21d	≥1.000 mg/kg (Eisenia fetida (Regenwürmer)) (OECD-Prüfrichtlinie 207)
LC50/96h	0,01 mg/l (daphnia magna) (Richtlinie 67/548/EWG, Anhang V, C.20.)
	66 mg/l (Danio rerio.) (OECD 203)
104810-47-1 poly(oxy-1,2-ethanediyl), α-[3-[3-(2H-benzotriazol-2-yl)-5-(1,1-dimethylethyl)-4-hydroxyphenyl]-1-oxopropyl]-ω-[3-[3-(2H-benzotriazol-2-yl)-5-(1,1-dimethylethyl)-4-hydroxyphenyl]-1-oxopropoxy]-	
EC50	>1.000 mg/l (BES)
EC50/48h	4 mg/l (daphnia magna)
LC 0	>1.000 mg/l (Eisenia fetida (Regenwürmer))
NOEC	100 mg/kg (Eisenia fetida (Regenwürmer))
NOEC/21d	0,78 mg/l (daphnia magna)
EC10	10 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata)
EC50/72h	>100 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata)
LC50/96h	2,8 mg/l (Oncorhynchus mykiss)
Reaction mass of bis(1,2,2,6,6-pentamethyl-4-piperidyl) sebacate and methyl 1,2,2,6,6-pentamethyl-4-piperidyl sebacate	
EC50/24h	20 mg/l (daphnia magna)
EC20/3h	≥100 mg/l (BES)
LL0/96h	0,9 mg/l (Zebraabärbling)
NOEC/21d	1 mg/l (daphnia magna)
EC50/72h	1,68 mg/l (Desmodesmus subspicatus)
LC50/96h	0,9 mg/l (Brachydanio rerio)
	7,9 mg/l (Oncorhynchus mykiss)

- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas facilement biodégradable.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Ne s'accumule pas significativement dans les organismes.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien** Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.
- **12.7 Autres effets néfastes**
- **Remarque:** Nocif pour les poissons.
- **Autres indications écologiques:**
- **Indications générales:** Nocif pour les organismes aquatiques.
Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation:** Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- **14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**
- **ADR, ADN, IMDG, IATA** néant

(suite page 11)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 02.12.2021

Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Révision: 02.12.2021

Nom du produit: Everclear 510 1:1, Composant A

(suite de la page 10)

· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	
· ADR, ADN, IMDG, IATA	néant
· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport	
· ADR, ADN, IMDG, IATA	
· Classe	néant
· 14.4 Groupe d'emballage	
· ADR, IMDG, IATA	néant
· 14.5 Dangers pour l'environnement	
· Marine Pollutant:	Non
· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non applicable.
· 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Non applicable.
· Indications complémentaires de transport:	Pas de produit dangereux d'après les dispositions ci-dessus.
· IMDG	
· Remarques:	Sans composant du durcisseur: pas de matières dangereuses < 450 l Packing group III, if content of packaging < 30 l, according 2.3.2.3 IMDG
· IATA	
· Remarques:	Sans composant du durcisseur: 3/III UN 1866 Resin Solution Packing group III, if content of packaging < 30l, according 3.3.3.1.1 IATA
· "Règlement type" de l'ONU:	néant

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

· 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

1967/548 (1999/45); 1991/689 (2001/118); 1999/13; 2004/42; 648/2004; 1907/2006 (REACH); 1272/2008; 75/324/EEG (2008/47/EG); 453/2010/EG

· Directive 2012/18/UE

· Substances dangereuses désignées - ANNEXE I

Aucun des composants n'est compris.

· RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII

Conditions de limitation: 3

· Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

· RÈGLEMENT (UE) 2019/1148

· Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

· Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALLEMENT

Aucun des composants n'est compris.

(suite page 12)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 02.12.2021

Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Révision: 02.12.2021

Nom du produit: Everclear 510 1:1, Composant A

(suite de la page 11)

· Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

· Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

· Prescriptions nationales:

· Indications sur les restrictions de travail:

Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes.

· Classe de pollution des eaux: Classe de pollution des eaux 1 (Classification propre): peu polluant.

· Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57

Aucun des composants n'est compris.

· VOC EU 0,0 g/l

· **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:**

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· Phrases importantes

H302 Nocif en cas d'ingestion.
 H315 Provoque une irritation cutanée.
 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
 H318 Provoque de graves lésions des yeux.
 H335 Peut irriter les voies respiratoires.
 H361f Susceptible de nuire à la fertilité.
 H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
 H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· Service établissant la fiche technique:

Laboratoire

· Contact:

Dieter Zimmermann

· Date de la version précédente:

29.03.2021

· Numéro de la version précédente:

2

· Acronymes et abréviations:

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer
 ICAO: International Civil Aviation Organisation
 ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
 IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
 IATA: International Air Transport Association
 GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
 EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
 ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
 CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
 DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)
 PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)
 LC50: Lethal concentration, 50 percent
 LD50: Lethal dose, 50 percent
 PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
 SVHC: Substances of Very High Concern
 vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
 Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4
 Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2
 Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1
 Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2
 Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1

(suite page 13)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 02.12.2021

Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Révision: 02.12.2021

Nom du produit: Everclear 510 1:1, Composant A

(suite de la page 12)

Skin Sens. 1A: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1A

Repr. 2: Toxicité pour la reproduction – Catégorie 2

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique –
Catégorie 1Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique –
Catégorie 1Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique –
Catégorie 2Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique –
Catégorie 3

FR